

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 MARS 2026

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-six s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

DÉCISION
MODIFICATIVE
2026 N°1 DU
BUDGET ANNEXE
DES PARKINGS
PUBLICS DE LA
VILLE DES LILAS

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Lisa YAHIAOUI, Guillaume LAFEUILLE, Moussou NIANG, Daniel GUIRAUD, Sigalit LAVON, Martin DOUXAMI, Dani PERIA, Christophe PAQUIS, Valérie LEBAS, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Simon BERNSTEIN, Patrick BILLOUET, Zola CHICHMINTSEVA-KONDAMAMBOU, Alexia FERRIEUX, Louis JESU, Richard LE PONTOIS, Amadou N'DIAYE, Chloé PETAT, Charlotte PLASSE, Delphine PUPIER, Héloïse VANHULST, Michaël BERREBI, Patrick CARROUER, Liliane GAUDUBOIS, Tiffany GEORGES, Yves MERILLOU, Michel FRECHOU, Yvette DOREMIEUX, Théo CHEVALLIER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sami HMISSI par Yves MERILLOU, Martine PIAN par Valérie LEBAS,

ABSENTS :

Judith LINDENBERG,

SECRÉTAIRE : Sander CISINSKI

CONSEIL MUNICIPAL 30 MARS 2026

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE 2026 N°1 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L1612-7

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2023,

VU le Budget primitif 2025 du budget principal de la Ville des Lilas,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

Une décision modificative n°1 du budget annexe des parkings publics 2026 est proposée afin d'ajuster les prévisions de recettes et de dépenses d'ordre en section d'investissement.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Approuve les propositions de la décision modificative n°1 budget annexe des parkings publics 2026, dans les conditions d'équilibre suivantes :

Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM1
013	Atténuations de charges	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	-
73	Impôts et taxes	-
74	Dotations et participations	-
75	Autres produits de gestion courante	-
Total des recettes de gestion courante		-
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
78	Reprises provisions semi budgétaires	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		-
042	Opérat* d'ordre entre sections	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-
TOTAL		-
R002		
Total des recettes de fonctionnement		-

Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM1
13	Subventions d'investissement	-
Total des recettes d'équipement		-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-
Total des recettes financières		-
Total des recettes réelles d'investissement		-
021	Virement de la section de fonctionnement	-
040	Opérat* d'ordre de transfert entre sections	13 852,83 €
041	Opérat* patrimoniales	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 852,83
45411	Travaux exécuté d'office dépenses	-
Total des recettes opérations sur compte de tiers		-
TOTAL		13 852,83
R001		
RAR		
Total des recettes d'investissement		13 852,83
Excédent d'investissement		13 852,83

Dépenses de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM1
011	Charges à caractère général	-
012	Charges de personnel, frais assimilés	-
014	Atténuation de produits	-
65	Autres charges de gestion courante	-
Total des dépenses de gestion courante		-
66	Charges Financières	-
67	Charges exceptionnelles	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		-
023	Virement à la section d'investissement	-
042	Opérat* d'ordre entre sections	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-
TOTAL		-
RAR		
Total des dépenses de fonctionnement		-

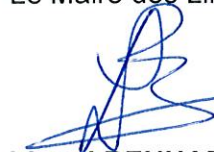
Dépenses d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM1
20	Immobilisations incorporelles	-
204	Subventions d'investissement versées	-
21	Immobilisations corporelles	-
23	Immobilisation en cours	-
Total des dépenses d'équipement		-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subventions d'investissement	-
26	Titres de participation	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-
27	Autres immobilisations financières	-
Total des dépenses financières		-
45	Total des opérations pour compte de tiers	-
Total des dépenses réelles d'investissement		-
040	Opérat* d'ordre de transfert entre sections	-
041	Opérat* patrimoniales	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		-
TOTAL		-
D001		
RAR		
Total des dépenses d'investissement		-

ARTICLE 2 : Dit que dans le respect de l'article L1612-7 du CGCT, cette décision modificative engendre un excédent sur la section d'investissement de 13 852,83 €

Délibération votée par 31 voix en faveur, 0 voix contre et 3 abstentions.

Elu.es s'étant abstenu.es
Michel FRECHOU Yvette DOREMIEUX Théo CHEVALLIER

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de séance



Sander GISINSKI

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.